



Douzième Assemblée des États Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions

Point 1 de l'ordre du jour **Ouverture de la douzième Assemblée des États parties**

Déclaration prononcée par
S.E. M. Julien Thöni
Représentant permanent de la Suisse
auprès de la conférence du désarmement

Genève, le 10 septembre 2024

Madame la Présidente,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue à Genève au nom des autorités suisses à l'occasion de cette 12^{ème} Assemblée des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. La Suisse est profondément honorée d'accueillir à nouveau cette réunion annuelle, consacrée à un instrument d'une telle importance, qui se distingue par un esprit exemplaire de coopération.

Je tiens avant tout à exprimer ma sincère gratitude au Mexique pour la gestion avisée de notre convention au cours de l'année écoulée, et j'adresse mes remerciements tout particulièrement à Son Excellence, l'Ambassadrice Francisca Elizabeth Méndez Escobar.

Depuis son entrée en vigueur, notre Convention s'est affirmée comme un pilier essentiel du désarmement humanitaire, un instrument clé pour la protection des populations

civiles, ainsi qu'un vecteur de paix et de développement. Les succès sont nombreux : Depuis l'année passée, *tous* les Etats parties à la CCM qui détenaient des stocks d'armes à sous-munitions ont terminé leur destruction. Nous félicitons le Pérou d'avoir réalisé cet objectif en décembre dernier, après la 11^{ème} Assemblée des Etats parties. De plus, des centaines de km² de zones contaminées ont été dépollués, les avancées se poursuivant en 2023 suite à un record l'année précédente. La dépollution, tout comme la sensibilisation aux risques, sauve des vies et évite de nouvelles victimes. L'assistance aux victimes quant à elle enregistre des progrès malgré des situations difficiles dans de nombreux contextes.

Madame la Présidente, Cher-e-s collègues,

Si les progrès depuis l'entrée en vigueur de notre Convention sont indéniables, l'année écoulée a également été marquée par des défis sans précédent. Surtout, pour la première fois, un État partie a évoqué l'Article 20 de la Convention et a annoncé s'en retirer. Il s'agit d'un développement inquiétant et d'un défi d'ampleur non seulement pour cette Convention, mais pour le droit international humanitaire en général. C'est avec gravité que j'évoque ce cas de figure ici à Genève, berceau du droit international humanitaire qui protège ceux qui ne participent pas aux combats, mais sont le plus souvent victimes de ces armes. Nous regrettons vivement la décision de la Lituanie de se retirer de la Convention, et tenons à faire écho à la présidence mexicaine de la Convention quant à l'importance de poursuivre le dialogue qui a été engagé depuis cet été afin que la Lituanie réévalue sa décision.

Pour que notre objectif commun, à savoir *faire définitivement cesser les souffrances et les pertes en vies humaines causées par l'utilisation des armes à sous-munitions* se réalise pleinement, il est évident que nous devons poursuivre et intensifier nos efforts. Permettez-moi de souligner trois points à ce sujet.

Notre Convention, en plus des obligations qu'elle impose, a établi une **norme** cruciale que les États parties se sont engagés à promouvoir. Dans ce contexte, nous exprimons notre vive inquiétude face aux multiples rapports faisant état de l'emploi d'armes à sous-munitions - dans certains cas à grande échelle – au cours de l'année écoulée ; au Myanmar, en Syrie et en Ukraine. Cette préoccupation est particulièrement aiguë

concernant l'emploi de ces armes dans des zones densément peuplées, notamment à la suite de l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine. Le nombre de nouvelles victimes reste élevé – et probablement sous-évalué car beaucoup de cas ne sont pas rapportés. La Suisse, faisant écho au Plan d'action de Lausanne, condamne fermement toute utilisation d'armes à sous-munitions. C'est justement dans des situations de conflit armé que cette convention est véritablement mise à l'épreuve et qu'il faut s'y tenir. La Suisse appelle donc toutes les parties à des conflits armés à s'abstenir d'utiliser des armes à sous-munitions, et tous les Etats à ne pas mettre au point, fabriquer, stocker ou transférer des armes à sous-munitions. Nous rappelons par ailleurs que toute attaque indiscriminée et disproportionnée est interdite et constitue une violation grave du droit international humanitaire.

Deuxièmement, les défis liés à la norme véhiculée par la Convention soulignent la nécessité de progresser dans son **universalisation**. Le fait que le nombre d'États parties pourrait bientôt diminuer souligne que nous devons tous renforcer notre engagement dans notre plaidoyer, à la fois envers les États parties et signataires, mais aussi vis-à-vis des États qui ne sont pas parties à cette Convention. Notre objectif doit être d'insuffler une nouvelle dynamique, en faisant en sorte que de nouveaux États y adhèrent. La Suisse appelle tous les États qui ne sont pas encore parties à la Convention à y accéder le plus vite possible.

Et troisièmement, concernant la **mise en œuvre du plan d'action de Lausanne**, nous avons désormais dépassé la moitié de la période qu'il couvre, et le temps restant pour atteindre ses objectifs et mettre en œuvre les mesures qu'il comprend s'écoule rapidement. Alors que la 3^{ème} Conférence d'examen se rapproche, il est essentiel d'évaluer les progrès réalisés et d'identifier les domaines où des avancées sont nécessaires. Nous remercions la présidence pour le rapport à ce sujet, ainsi que la société civile pour ses précieuses contributions. A ce sujet, nous tenons à relever le rôle central des rapports annuels au titre de l'article 7 de la Convention afin de pouvoir procéder à une analyse étayée de cette mise en œuvre du plan d'action, et appelons tous les Etats parties à les soumettre dans les délais impartis.

Excellences, Mesdames et Messieurs,

Pour conclure, je souhaite réaffirmer la détermination de la Suisse à poursuivre son engagement en faveur de notre Convention et de l'action contre les mines au sens large ; celle-là bénéficie du soutien nécessaire dans son ancrage à Genève.

Avec ces mots, je vous souhaite, Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs, plein succès pour notre réunion.

Je vous remercie.